Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20260420-2026_041-DE

VILLE DE ROMILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Réunion du Conseil Municipal
du Lundi 20 Avril 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	27

Vote	
A l'unanimité	
Pour	: 27
Contre	: 0
Abstention	: 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Le : **30/04/2026**

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14/04/2026.
L'an 2026, le 20 avril à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Romillé s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur GUINARD Arnaud, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 14/04/2026.

Présent(e)s : M. GUINARD Arnaud ; Mme GOGUET Pascale, M. DE OLIVEIRA Manuel, Mme COTTO Rozenn, M. EPAILLARD Ludovic, Mme MESMIN Roseline, M. GRASBON Frédéric, Mme GUIHARD Lydie (adjoints) ; M. LEMÉTAYER Armel, Mme ROUSSIN Christine, M. CHILOU Hervé, Mme LE DEUN Solen, M. LE VAILLANT Erwan, M. ROLLAND Thierry, Mme CLÉMENT Valérie, Mme LE BIHAN - RAVARY Anne, M. HARDÉ Vincent, Mme BAREL Aude, Mme JAMES Anaïs, Mme DESCAMPS Catherine, M. BARDEL Philippe, M. EL YAZIDI Mohamed

Absent(s) ayant donné procuration : Mme DANDO Géraldine à M. GRASBON Frédéric, M. PERROCHEAU Jean-Christian à M. GUINARD Arnaud, M. TALLENDIER Louis à M. EPAILLARD Ludovic, M. BEUCHET Laurent à M. BARDEL Philippe, Mme ETIENNE Valérie à M. EL YAZIDI Mohamed

Secrétaire de séance : M. EPAILLARD Ludovic

DÉLIBÉRATION 2026 -041 — Désignation d'un représentant du Conseil municipal au Conseil d'administration de l'association Déclic

Rapporteur : M. Arnaud GUINARD, Maire.

Par courriel du 31 mars dernier, Mme la Présidente de l'association Déclic a rappelé que les statuts de son association prévoient la présence d'un représentant du Conseil municipal de Romillé au sein de son Conseil d'administration.
Pour mémoire, l'association Déclic, dont le siège social est situé 5 rue de Frépignon à Romillé, a pour objet la gestion d'un chantier d'insertion destiné à la réinsertion sociale et professionnelle de personnes en difficulté.
La Commune de Romillé soutient les activités de cette association via une convention pluriannuelle de partenariat (celle en cours couvrant les années 2026 à 2028).
Suite au renouvellement intégral du Conseil municipal, il convient de procéder à la nomination d'un nouveau représentant de la Commune au Conseil d'administration de l'association Déclic.
Cette désignation doit intervenir par vote au scrutin secret, sauf décision contraire unanime de l'Assemblée.
Le Conseil municipal sera par conséquent préalablement consulté sur l'opportunité d'un vote à bulletin secret pour cette désignation.

Le Conseil municipal est invité à bien vouloir délibérer de cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :
- **Décide**, à l'unanimité, de ne pas procéder à la désignation du représentant du Conseil municipal de Romillé au sein du Conseil d'administration de l'association Déclic par un vote au scrutin secret.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20260420-2026_041-DE

- **Désigne,** à l'unanimité, Mme Christine ROUSSIN sur cette fonction.

Pour extrait conforme :
Le Maire
Arnaud GUINARD

